



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

COMPTE RENDU

Le : 20-09-2013

Réunion de concertation Refonte des grilles indiciaires de la catégorie C

Le vendredi 20 septembre s'est tenue la dernière réunion de concertation entre les organisations syndicales, membres du Conseil commun de la Fonction publique (CCFP) dont la **FA-FPT** représentée par Pascal Kessler et Bruno Collignon, et les représentants de la ministre de la Fonction publique, à propos de la refonte des grilles indiciaires de la catégorie C. Cette thématique de l'agenda social a été ouverte par Madame Marylise Lebranchu le 7 février 2013 dans le cadre de la concertation sur les rémunérations des agents de la Fonction publique.

Animée par Monsieur Xavier Lacoste, conseiller social de la ministre de la Fonction publique, cette réunion avait pour objectif de recueillir la position des organisations syndicales sur les derniers projets de grilles indiciaires proposés par le gouvernement.

À l'occasion de cette rencontre, la **FA-FPT** a rappelé sa position sur ce sujet, à savoir qu'en l'absence d'une revalorisation significative de la valeur du point d'indice, qui se traduirait par une véritable revalorisation du traitement des agents de la catégorie C notamment, la **FA-FPT** a accepté le principe d'un traitement spécifique des agents dont le traitement est proche du SMIC, voire pour certains(es) à temps non complet au niveau du seuil de pauvreté.

Pour la **FA-FPT**, les propositions du gouvernement ne peuvent que s'inscrire dans un cadre transitoire et à court terme (2015 au maximum), et devront très rapidement être remplacées par des dispositions pérennes, communes à l'ensemble des agents de la Fonction publique dans le cadre des suites données aux travaux de la mission de Monsieur Bernard Pêcheur.

Profitant de la présence de représentants de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) la **FA-FPT** a insisté pour que s'ouvrent rapidement les négociations sur les grilles indiciaires de catégorie C dites « atypiques » (agents de maîtrise, brigadiers chefs principaux de police municipale et sapeurs-pompiers professionnels (adjudants et sergents).

La présence du Président du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale nous a également permis de solliciter les employeurs territoriaux quant à leur position sur le projet de réévaluation de ces grilles.

../..

../..

En conclusion, la **FA-FPT** s'est prononcée pour la mise en place, à titre transitoire, de la proposition prévoyant la création de nouvelles grilles indiciaires de catégorie C accordant aux agents des points différenciés (affectation d'un nombre de points supplémentaires variant selon les échelons) et a tenu à souligner l'évolution significative qu'a connu ce dossier entre les premières propositions de grilles indiciaires présentées le 12 juin dernier et celles proposées lors de cette dernière réunion.

Cela démontre, si besoin était, que la détermination syndicale peut faire bouger les lignes.

Le gouvernement rendra sa décision dans la semaine du 23 au 27 septembre et nous diffuserons les nouvelles grilles, dont l'application est prévue pour le 1^{er} janvier 2014, dès qu'elles auront été définitivement finalisées.

Les modifications essentielles porteront sur la durée nécessaire pour passer d'un échelon à l'autre, sur la création de nouveaux échelons (en échelles 4, 5 et 6 notamment) et sur un gain indiciaire majoré de 1 à 11 points selon les échelons (les échelons de bas d'échelle étant souvent les plus revalorisés).

Au 1^{er} janvier 2015, une revalorisation forfaitaire de 5 points est également prévue.

Les deux premiers échelons de la catégorie B seront, eux aussi, revalorisés de 7 points en 2014.

Dès l'ouverture de cette concertation la **FA-FPT** s'est engagée délibérément sur la revalorisation des plus bas traitements de la Fonction publique.

Les gains indiciaires obtenus pour certains échelons équivalent à une revalorisation de plus de 3 % de la valeur du point d'indice et concernent les agents dont les traitements se retrouvent régulièrement en-dessous du SMIC.

Pour autant, notre Fédération ne s'inscrira pas dans une démarche catégorielle qui consisterait à laisser en marge de la négociation les catégories B et A.

Nos propositions formulées dans le cadre de la « mission Pêcheur » vont dans ce sens.

Pour la **FA-FPT**,
le Pôle Statutaire

